



PRÉFET DE LA SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Chambéry, le 28/05/2020

ÉLECTIONS MUNICIPALES – 2ND TOUR MODALITÉS DE DÉCLARATIONS DE CANDIDATURE

Les modalités pratiques de déclarations de candidature pour le second tour des élections municipales et communautaires du 28 juin prochain sont fixées pour le département de la Savoie.

Les déclarations de candidatures seront enregistrées en préfecture à Chambéry et en sous-préfectures d'Albertville et de Saint-Jean-de-Maurienne

- vendredi 29 mai 2020 de 9h à 18h
- mardi 2 juin 2020 de 9h à 18h

Dans le cadre de l'application des mesures sanitaires, les dépôts des candidatures se feront exclusivement sur rendez-vous.

Les rendez-vous doivent être pris par téléphone :

- sous-préfecture - Albertville : 04 79 10 41 19
- sous-préfecture - Saint Jean de Maurienne : 04 79 59 56 14
- préfecture - Chambéry : 04 79 75 50 96

Lors du dépôt de candidature, des mesures seront à respecter :

- nombre maximal de personnes venant déposer la candidature : 2
- port du masque obligatoire pour la ou les personnes présentes
- respect des gestes barrières : distance d'un mètre entre chaque personne, utilisation du gel hydro-alcoolique mis à disposition et utilisation d'un stylo personnel.

Préfecture de la Savoie

Service interministériel de la communication
Tél : 04 79 75 50 15 ou 50 16 / 06 24 99 84 67
Mél : pref-communication@savoie.gouv.fr